

Affichage : le 18 octobre 2024

Commission des Finances

PV n° 4– 2024/2025

Réunion du 15 octobre 2024

Sous la présidence de Monsieur Franck PORET

Présents : MM Jean Claude DAGBERT - Claude FOURNIER – Dominique HARY - Jean-Michel HENON – Carole LOISEL – Stéphane MILLE - Patrick QUENIART.

Suite à une information erronée sur le nombre de rencontres en Futsal D1 et D2, la précédente annexe est modifiée et remplacée par celle-ci

Mutualisation arbitrage 2024/2025

Annexe – Frais arbitrage

Version 2024.10.15

Les frais d'arbitrage des divisions suivantes donnent lieu à une caisse de péréquation dont les montants et les mensualités sont définis par le Comité Directeur, sur proposition de la Commission des finances.

Pour l'exercice 2024/2025, les montants sont définis comme suit :

Départementale 1 – 11 matches - 2 175 €
Départementale 2 - 9 matches - 1 200 €
Départementale 3 – 9 matches - 640 €
Futsal Départementale 1 – 6 matches - 540 €
Futsal Départementale 2 – 9 matches – 594 €

La Commission des finances établit le calendrier des prélèvements qui seront opérés.

Il est tenu compte des périodes prévues au calendrier général, notamment la coupure hivernale.

Date	D1	D2	D3	Futsal D1	Futsal D2
20/09/2024	175,00 €	150,00 €	80,00 €	60,00 €	
20/10/2024	250,00 €	150,00 €	80,00 €	60,00 €	104,00 €
20/11/2024				60,00 €	70,00 €
20/12/2024				60,00 €	70,00 €
20/01/2025				60,00 €	70,00 €
20/02/2025	250,00 €	150,00 €	80,00 €	60,00 €	70,00 €
20/03/2025	375,00 €	190,00 €	100,00 €	60,00 €	70,00 €
20/04/2025	375,00 €	190,00 €	100,00 €	60,00 €	70,00 €
20/05/2025	375,00 €	190,00 €	100,00 €	60,00 €	70,00 €
20/06/2025	375,00 €	180,00 €	100,00 €		
Totaux	2 175,00 €	1 200,00 €	640,00 €	540,00 €	594,00 €

FINANCES 2024/2025

Les membres suite à l'étude de différents devis déterminent un choix sur les objets de communication à acquérir.

En raison du nombre de manifestations listées, le coût d'une location unitaire est plus élevé sur une saison que l'acquisition.

Remerciements à Sylvie LEFEBVRE pour les différentes demandes de devis.

Suite à propositions et études des devis, la commission adopte le choix de la société allant équiper la porte d'entrée (badge personnalisé) et les points stratégiques d'une vidéo-surveillance.

La commission acte la reconduction de la dotation FAIR-PLAY à l'identique de la saison S-1

La commission acte le non-défraiement des accompagnateurs pour les journées de l'arbitrage.

Patrick QUENIART a fait parvenir aux membres du Comité Directeur une feuille de suivi des heures de bénévolat, hors réunions et manifestations. Charge aux membres de diffuser aux membres des commissions dont ils sont la charge.

Le suivi des heures de réunions et des manifestations sera opéré par Patrick.

Les feuilles de remboursements de frais contiendront une heure de début et une heure de fin de réunion.

FINANCES 2023/2024

Patrick QUENIART fait un compte rendu du Bilan et compte de résultat au 30 juin 2024.

Il en ressort un exercice bénéficiaire.

Quelques remarques concernant les affectations des dépenses notamment.

FONCTIONNEMENT

Jean-Claude DAGBERT va prendre en charge les dossiers de subvention ANS et FDVA.

Patrick se charge d'échanger avec les partenaires financiers pour l'obtention d'un boitier et/ou d'une carte de paiement.

Suite à une remarque concernant le non-appel à versement au 15.09, Patrick répond que le versement peut se faire au volontariat, ce qui est fait pour certains, et que les clubs ont payé en priorité les licences à la Ligue.

Le prochain appel sera pour le 15 décembre.

Le trésorier demande au club dont le compte est au Crédit Mutuel de bien vouloir renvoyer un RIB récent, notamment si la participation de la caisse de péréquation du 20 septembre n'apparaît pas sur le compte bancaire. Les frais d'arbitrage du mois de septembre seront remis sur le compte de ces clubs.

Le secrétaire
Patrick QUENIART

Le Président
Franck PORET